



prog'ram

La lettre d'information aux assistantes maternelles et aux parents

n° 57
Décembre 2020

Info Ludothèque

Les temps de jeux à la ludothèque reprennent début novembre pour les assistantes maternelles et les petits, ils seront limités à 3 AM.

Les jeux symboliques sont réservés pour le RAM (garage, train, voitures, dînette, établi) et mis au repos entre chaque accueil. Les autres jeux de société sont également placés au repos pendant une semaine avant et après les accueils du public. Le port du masque est obligatoire comme partout. Pour rappel ces temps d'ouverture réservés au RAM ont lieu en alternance, mercredi ou jeudi matin avec l'animatrice jeu de la ludothèque ou avec l'animatrice du RAM. Inscriptions obligatoire comme pour les temps collectifs.

Comptine

Quand je mets mon chapeau gris,
C'est pour aller sous la pluie.
Quand je mets mon chapeau vert,
C'est que je suis en colère.
Quand je mets mon chapeau bleu,
C'est que ça va déjà mieux.
Quand je mets mon chapeau blanc,
C'est que je suis très content.



Agenda

Partenariat RAM-PMI

Atelier n°4: "Chez nounou, je m'exprime !"

Jouons à reconnaître nos émotions ! Nous fabriquerons des petits jeux simples et verrons ensemble comment les utiliser pour accompagner les jeunes enfants dans la gestion de leurs émotions.

Organisé par le SLS de Meylan et le RAM, sur inscriptions au RAM car les places sont limitées.

Mardi 24 mars de 19h30 à 21h au SLS de Meylan

Apporter chacune une boîte, (type boîte à chaussures) et quelques enveloppes.

► **Rendez-vous mardi 17 novembre à 19h30 au RAM**

Temps collectifs

Les temps collectifs ont repris en douceur depuis mi-septembre. Les nouvelles règles d'accueil qui doivent se mettre en accord avec le guide ministériel des modes d'accueils du jeune enfant ont quelque peu freiné l'engagement à revenir au RAM avec les enfants.

Certes chacune doit porter un masque, mais nous sommes ravies de voir que les enfants prennent toujours autant de plaisir à venir jouer, découvrir, expérimenter, et retrouver les copains. Le petit nombre d'enfant et d'assistantes maternelles favorise les rencontres dans le calme et dans une atmosphère détendue très appréciée de tous !

Pour le temps collectif "mon mobile de l'hiver", merci d'apporter une petite branche par enfant qu'ils décoreront avec vous.

Retour en photos des temps collectif "atelier transvasements" et "collage" :



Pas de télévision avant trois ans

C'est ce que recommandent les experts de la santé et de l'enfance, au vu des récentes études scientifiques et des observations de terrain.

Extrait de la plaquette du Conseil Départemental de l'Isère

"Entre zéro et trois ans, l'intelligence est surtout sensorielle et motrice : le développement de l'enfant passe par l'interaction avec des objets et des personnes, par l'usage des cinq sens et du corps." Le temps passé devant la télévision, immobile et



passif, prive l'enfant de l'exploration du monde en trois dimensions. A cet âge il a besoin de bouger, toucher, manipuler des objets, observer, sentir, attraper, goûter, empiler... La télévision et les écrans en général le coupe de nombreuses stimulations sensorielles ou émotionnelles, notamment être en relation avec un adulte qui échange avec lui. Ces expériences sont pourtant fondamentales : "c'est à cet âge-là que le cerveau s'organise, que les connexions neuronales se forment en fonction de la richesse des stimulations... tout ce que l'enfant ne fait pas pendant qu'il est devant la télévision, c'est du temps volé sur son développement"

Quand l'enfant regarde la télévision :

- Il ne parle pas et personne ne lui parle. Le langage ne s'apprend pas il se transmet. En regardant la télévision, l'enfant ralentit son apprentissage du langage et appauvrit son vocabulaire.
- Agitation interne : l'intensité sonore, le rythme des images sont bien supérieurs à ceux du quotidien. L'enfant est en apparence calme, mais vit une forte agitation interne qui peut entraîner un comportement agressif ou des troubles du sommeil.
- Risque accrus de surpoids et d'obésité : l'enfant ne bouge pas et ne fait pas d'effort physique. Regarder la télévision ou d'autres écrans tous les jours favorise l'obésité et peut entraîner une dérégulation des habitudes alimentaires.

Extrait de la plaquette de Serge Tisseron, psychiatre, spécialiste de l'influence des médias sur les enfants :

"Avant trois ans, l'enfant construit ses repères spatiaux dans les interactions avec l'environnement qui impliquent tous ses sens. Il met en place ses repères temporels à travers les histoires qu'on lui raconte et les livres qu'il feuillette. Evitons la télévision et les DVD, dont les effets négatifs sont démontrés. Les tablettes tactiles ne sont pas prioritaires : elles peuvent être utilisées en complément des jouets traditionnels mais toujours accompagnées, sans autre but que de jouer ensemble et de référence avec des logiciels adaptés".

Conseil de S Tisseron : "A tout âge, je conseille aux parents de fixer des règles claires sur le temps d'écran, de choisir les programmes avec l'enfant et de parler avec lui de ce qu'il voit ou fait..."

Info métier

Les indemnités de repas du côté des parents

Si votre assistante maternelle agréée nourrit votre enfant, vous devez lui verser une indemnité de repas. Le montant de celle-ci est fixé librement entre vous et doit figurer au contrat de travail. Vous devez alors déclarer dans le champ "indemnité de repas", le montant des indemnités versées à votre assistante maternelle agréée au cours du mois.

Si vous avez choisi d'apporter les repas pour votre enfant, alors l'indemnité n'est pas due. Toute-fois dans ce cas, il est important pour votre assistante maternelle d'évaluer avec elle le montant des repas fournis (qui pourra évoluer régulièrement en fonction de l'âge de l'enfant) et de lui fournir une attestation de ce montant. En effet votre assistante maternelle va payer des

impôts sur le revenu sur chacun de ces re-pas fournis par vous, ceux-ci étant considérés comme des avantages en nature. Or par défaut l'URSSAF évalue cet avantage à 4,90 € par repas (en 2020), ce qui est évidemment très élevé pour un petit enfant. Attention cependant à ne pas sous-estimer non plus le prix des repas : loin de rendre service à votre assistante maternelle, cette "tricherie" pourrait lui valoir un redressement fiscal (presque systématique dans certaines régions) ! Évaluez donc ce montant de façon réaliste, en vous appuyant par exemple sur un ticket de caisse type (source Pajemploi et Zen avec mon assmat)